

À retourner par courrier : ARIBa 12 chemin du Belvédère, 30900 Nîmes ou par courriel (si virement bancaire) : ariba-bv@orange.fr

Renseignements complémentaires : tél. 04 66 68 00 30 ou www.ariba-vision.org, rubrique agenda

1 ► DROITS D'INSCRIPTION

Ils comprennent : l'accès aux conférences, à l'exposition, les actes du congrès, les pauses café et le déjeuner du vendredi 3 décembre 2021.

	membre ARIBa	non membre
Médecins	□ 185€	□ 230€
Autres professionnels	□ 145€	□ 185€
En recherche d'emploi* ou retraités	□ 70€	□ 70€
Étudiants**	□ 55€	□ 55€
Formation continue	□ 240€	□ 240€
*Joindre un justificatif. **En cours d'étude pour l'obtention d'un diplôme d'état et n'exerçant pas d'activités professionnelle rémunérée en parallèle aux études. Joindre un justificatif	TOTAL 1	€

2 ► SOIRÉE DE CONGRÈS : au fil de l'Ill

Strasbourg illuminée de ses décorations de Noël, à découvrir à bord d'un bateau-promenade (programme sous réserve)

Soirée du vendredi 3 décembre

55 € x réservation(s) =

TOTAL 2

.....€

TOTAL 1 + TOTAL 2 =

......€

PAIEMENT

Par chèque bancaire joint à l'ordre de : ARIBa
Par virement bancaire : joindre photocopie de
l'ordre de virement.

CRCA DU LANGUEDOC

IBAN: FR76 1350 6100 0091 0254 5100 144

BIC: AGRIFRPP833

Une facture acquittée vous parviendra à réception de votre règlement.

Formation professionnelle continue
N° formation continue ARIBa: 763004618630
Une convention de formation professionnelle
sera transmise pour toute inscription au titre de
la formation continue

Conditions d'annulation : toute demande d'annulation d'inscription ou de réservation de diner de congrès doit être signifiée par écrit auprès de l'ARIBa, le cachet de la poste ou la date du message mail feront foi. ■ Pour toute inscription avant le 10 octobre 2021 : droit de rétraction de 10 jours

En vous inscrivant avant le 10 octobre 2021, vous bénéficiez d'un droit de rétractation de 10 jours à partir de la date d'envoi de votre bulletin d'inscription (cachet de la poste ou date de l'envoi mail faisant foi) sans justification, ni retenue de frais. Le remboursement de votre inscription s'effectuera dans les meilleurs délais.

■ Demande d'annulation avant le 10 novembre 2021 : votre demande de remboursement devra être accompagnée d'un justificatif et donnera lieu à une retenue de 20% pour les frais de dossier. Le remboursement de votre inscription s'effectuera après le congrès.

■ Demande d'annulation après le 10 novembre 2021 : votre demande de remboursement devra être accompagnée d'un justificatif et donnera lieu à une retenue de 80% pour les frais de dossier et la restauration déjà réservée et réglée par nos soins. Le remboursement de votre inscription s'effectuera après le congrès.

Aucune soirée de congrès ne pourra être remboursée pour toute demande d'annulation formulée après le 10 novembre 2021.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte au-delà du 24 décembre 2021.

■ Crise sanitaire: dans le cas d'une annulation de congrès du fait d'un confinement sanitaire imposé dans la région Grand-Est par décret, les montants payés seraient intégralement remboursés, quelles que soient les dates d'inscription.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation et en accepte les termes.

Date et signature :